

Bulletin de la Dialyse à Domicile

Lettre à l'éditeur - Bulletin de Dialyse à Domicile La Covid-19 a-t-elle réduit la prise en charge de la maladie rénale terminale en 2020 ?

(Letter to Editor - Bulletin de Dialyse à Domicile
Has Covid-19 reduced the management of end-stage kidney disease in 2020?)

L.Jacobs¹, F.Collart¹, T.Baudoux², C.Bonvoisin³, JM De Smet⁴, A Devresse⁵, J Mbaba⁶, L Radermacher⁷, JM des Grottes⁸

¹CHU-Brugmann, Brussels, ²CUB Hop.Erasme, Brussels, ³CHU Sart-Tilman, Liège, ⁴CHU Vésale, Charleroi
⁵UCL ST-Luc, Brussels, ⁶CHR Mons-Hainaut, Mons, ⁷CHR Citadelle, Liège, ⁸CHU du Tivoli, La Louvière

Note : this publication is bi-lingual. English original text available same url : <https://doi.org/10.25796/bdd.v4i1.61453>

La pandémie du SARS-CoV-2 a été associée à une baisse des diagnostics de plusieurs maladies en 2020, notamment des cancers. Grâce aux données du Groupement des Néphrologues Francophones de Belgique (GNFB), nous avons voulu évaluer s'il existait un effet semblable concernant l'insuffisance rénale terminale (IRT).

Nous avons récolté les données des patients IRT incidents de 25 des 26 centres constituant le registre du GNFB. Ainsi, nous avons pu évaluer les incidences annuelles et mensuelles observées en 2018, 2019 et 2020.

En 2018, 971 patients ont démarré leur traitement pour IRT, 970 en 2019 et 892 en 2020 – soit une diminution de 8% en 2020. Cette baisse en incidence est constatée dans 18 des 25 centres analysés. Des comparaisons mensuelles montrent que cette décroissance démarre en mars 2020. Cette baisse est observée pour chaque tranche d'âge, indépendamment de maladie rénale primitive, et était particulièrement importante pour l'activité des greffes préemptives : 14 patients (1.4%) en 2019 et seulement 8 patients (0.9%) en 2020.

En particulier, moins de patients ont démarré un programme de dialyse péritonéale (DP) : 105 patients (10.7%) en 2018, 99 patients (9.9%) en 2019 mais seulement 67 patients (6.7%) en 2020. Donc, entre les années 2019 et 2020, nous observons une baisse de 33.3% du nombre de patients démarrant un programme de dialyse péritonéale à l'échelle de la Belgique francophone. De plus, nous constatons une baisse de 50% du nombre de patients ayant démarré l'hémodialyse à domicile (HDD) depuis la pandémie de COVID-19 : 10 patients en 2019 contre 5 patients en 2020.

En conclusion, l'année 2020 a été marquée par une baisse de 8% de l'incidence du traitement global de l'IRT. Une baisse particulièrement marquée dans les programmes d'initiation de dialyse ambulatoire (DP et HDD).

De plus, l'interruption des programmes de transplantation dans les centres académiques ainsi que la fermeture des cliniques pour patients ambulants dans une majorité d'hôpitaux a été associée à un retard de prise en charge néphrologique. Cela pourrait, au moins partiellement, expliquer ces observations. Ainsi, plusieurs centres ont perdu des patients en insuffisance rénale au stade préterminal dû à des morts subites au domicile. Pour l'heure, nous ne savons toujours pas si un effet rebond sera observé en 2021.

Mots clés : taux d'incidence, dialyse, SARS-Cov2, COVID-19

Key words : Incidence rate, dialysis, SARS-COV2, Covid-19

CONFLITS D'INTERET

Les auteurs déclarent ne pas avoir de conflit d'intérêt pour cet article.

Reçu le 30/03/21, accepté après révision le 03/04/21, publié le 07/04/21

Open Access : cet article est sous licence Creative commons CC BY 4.0 : <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>

Vous êtes autorisé à :

Partager — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats

Adapter — remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale.

Cette licence est acceptable pour des œuvres culturelles libres.

L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence. selon les conditions suivantes :

Attribution — Vous devez créditer l'article, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Oeuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Oeuvre. <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.